

et privés parus sur les 12 départe-

ale :
0 820 309 009 (0,12€ la minute)
.fr - Internet : www.medialex.fr

été ministériel du 14 décembre 2023, soit
titre dérogatoire pour certaines annonces

ément au décret no 2012-1547 du 28 dé-
sur les sociétés et fonds de commerce
annonces légales, sont obligatoirement mi-
trique centrale, www.actuelgales.fr.

CS

MARINE
NITVORAN

de lieu-dit Kroashent
OUVERTE

Combricit.
Siret.
00012.

sultation :
www.magalys.bretagne.bzh/

sultation se trouve sur le profil

n non communément disponibles :

combricit-saintemarine.fr

verte.

le - conditions/moyens de preuve :

itions/moyens de preuve : voir règle-

- conditions/moyens de preuve :

8 juillet 2024 à 12 h 00.

lectroniques : interdite.

(attribution sur la base de l'offre

tes : non.

versée du lieu-dit Kroashent.

combricit.

on.

de tout ou partie du marché (si

ns la description : non.

EXPERTISE COMPTABLE

KEROLL

RL au capital social de 5 000 euros
Siège social : lieu-dit Le Kerisnel
29250 SAINT-POL-DE-LÉON
895 047 306 RCS Brest

MODIFICATION
GÉRANCE

termes d'une décision en date du
mai 2024, l'associé unique a pris acte
de la démission de Mme Valérie Keruzec
Mickaël Olivier de leur fonction de
prant et a décidé de nommer en rem-
nement à compter du 1er mai 2024
Olivier Sinquin, demeurant 7, rue Ju-
edines, 29400 Landivisiau.

Pour avis
La Gérance.

manche
ouest
france

1 journal
4 cahiers

Abonnez-vous
au Pack famille
(journal + contenus
numériques)
35€/mois
au lieu de
45,50€

Déjà abonné ?
Gérez votre abonnement en appelant
un conseiller du lundi au vendredi
de 8 h à 18 h (en privilégiant le créneau
12h-15h)

abo.ouest-france.fr ou 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé)

Membres du Conseil de Surveillance :
MM. David Guiraud, Président,
Mmes Christine Blanc-Patin, Valérie Cottereau,
Elsa Da Costa Grannier

Publicité extralocale : 366 SAS
Tél. 01 80 48 93 66. www.366.fr

Publicité locale :

Avis administratifs

Préfecture de FINISTÈRE
Communes
de KERNILIS et PLOUVIEN
Autorisation environnementale
Demande d'autorisation
environnementale présentée par le
Syndicat des Eaux du Bas-Léon
dans le cadre des travaux de curage
des retenues d'eau potable de
Moulin Neuf et de Baniguel
à Kernilis et Plouvien

AVIS
D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 31 mai 2024 a
été prescrite l'ouverture d'une enquête
publique du 24 juin 2024 à 9 h 30 au
25 juillet 2024 à 17 h 00 soit pendant
32 jours consécutifs portant sur la de-
mande d'autorisation environnementale
au titre de la loi sur l'eau présentée par
le Syndicat des Eaux du Bas-Léon au titre
des articles L.181-1 et suivants du Code
de l'environnement relative au projet de
curage et de réparation des vannes sur
les retenues d'eau potable de Moulin
Neuf et de Baniguel à Kernilis et Plouvien.
Le projet consiste notamment à réaliser
une piste d'accès pour le déblaiement de
la lagune de ressuyage ; à évacuer les
sédiments de la lagune de ressuyage et
transferts sur les parcelles ; à vidanger
les eaux des deux retenues ; à curer les
22 300 m3 de sédiments et les mettre en
dépot dans la lagune de ressuyage.
Le projet relève des rubriques 3.2.1.0 et
3.2.4.0 de la nomenclature des installa-
tions ouvrages travaux et activités (IOTA)
soumises à autorisation ou à déclaration.
La commissaire enquêteur, Mme Sylvie
Couloigner attachée d'administration en
retraite, se tient à la disposition du public
pour recevoir les observations et propo-
sitions en mairies de Kernilis ou Plouvien,
les :
- lundi 24 juin 2024 de 9 h 30 à 12 h 00,
Kernilis,
- samedi 6 juillet 2024 de 10 h 00 à
12 h 00, Kernilis,
- jeudi 18 juillet 2024 de 10 h 00 à 12 h
00, Kernilis,
- jeudi 25 juillet 2024 de 13 h 30 à 17 h
00, Kernilis,
- jeudi 18 juillet 2024 de 13 h 30 à 16 h
00, Plouvien.
Toute information relative au projet peut
être demandée à Mme Valérie Hory-
niecki, Syndicat des Eaux du Bas-Léon,
2, route de Pen-ar-Guear, 29260 Kernilis.
Tél. 02 98 30 67 29 - 07 57 07 92 76.
Courriel :
missions.sage.basleon@orange.fr
(en précisant "travaux de curage des re-
tenues d'eau potable de Moulin Neuf et
Baniguel, Kernilis - Plouvien").
Pendant toute la durée de l'enquête, une
exemplaire papier du dossier, composé
des pièces prévues aux articles L.123-6
et R.123-8 du Code de l'environnement,
notamment l'étude d'impact et l'avis de
l'autorité environnementale, est consulta-
ble en mairies de Kernilis et de Plouvien
aux jours et heures habituels d'ouverture
au public.
Une version électronique du dossier est
également consultable soit sur un poste
informatique à la préfecture du Finistère
(bureau des installations classées et des
enquêtes publiques) aux jours et heures
d'ouverture habituels au public, soit sur
le site internet des services de l'État dans
le Finistère : www.finistere.gouv.fr rubri-
ques : publications, publications légales,
enquêtes publiques.
Pendant la durée de l'enquête publique,
le public peut consigner ses observations
et propositions dans les registres à feuil-
lets non mobiles, cotés et paraphés par
le commissaire enquêteur, ouverts en
mairies de Kernilis et de Plouvien ; par
courrier adressé au commissaire enqué-
teur en mairie de Kernilis siège de l'en-
quête, 1, rue de l'If, 29260 Kernilis ; « à
l'attention du commissaire enquêteur Cu-
rage des retenues d'eau potable de Mou-
lin Neuf et de Baniguel » ; par courrier élec-
tronique à l'attention du commissaire en-
quêteur à l'adresse suivante :
pref-consultation@finistere.gouv.fr ; par
observations écrites ou orales reçues par
le commissaire enquêteur.
Les observations et propositions du pub-
lic transmises par voie postale, ainsi que
les observations et propositions écrites
ou orales du public reçues par le com-
missaire enquêteur sont consultables à la
mairie de Kernilis. Les observations et
propositions du public transmises par
voie électronique sont consultables sur le
site internet de l'État susmentionné.
Seules les observations et propositions
exprimées entre le 24 juin 2024 à 9 h 30
et le 25 juillet 2024 à 17 h 00 sont rece-
vables. Le rapport et les conclusions du
commissaire enquêteur sont tenus à la
disposition du public, en mairies de Ker-
nilis et Plouvien, à la préfecture du Finis-
tère et sur le site internet des services de
l'État dans le Finistère susmentionné,
pendant un an à compter de la clôture de
l'enquête.
Au terme de cette procédure, le préfet du
Finistère est l'autorité compétente pour
délivrer l'autorisation environnementale,
éventuellement assortie de prescriptions
ou la refuser par arrêté préfectoral.

QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ
Droit de préemption urbain

AVIS ADMINISTRATIF

Par délibération en date du
30 mai 2024, le conseil communautaire
de Quimperlé Communauté a décidé de
modifier le champ d'application du Droit
de préemption urbain (DPU) sur la par-
celle cadastrée section AB n° 13 sur la
rue du Calvaire à Tréméven.
Pendant un mois, un exemplaire de la dé-
libération est consultable sur le site in-
ternet de Quimperlé Communauté
(www.quimperle-communaute.bzh),
une copie est consultable à l'accueil de
Quimperlé Communauté aux heures et
jours habituels d'ouverture au public.
Cette délibération est également consul-
table dans les mairies de Arzano, Ban-
iguel, Baye, Clohars-Carnoët, Guilligomarc'h,
Le Trévoux, Locunolé, Moëlan-sur-Mer,
Quimperlé, Rédéne, Riec-sur-Bélon, Saint-Thur-
in, Scaër, Tréméven.

QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ
Approbation modification simplifiée
n° 01 du PLUj

AVIS

Par délibération en date du 30 mai 2024,
le conseil communautaire a approuvé la
modification simplifiée n° 01 du Plan lo-
cal d'urbanisme intercommunal (PLU) de
Quimperlé Communauté.
Pendant un mois, un exemplaire de la dé-
libération est consultable sur le site in-
ternet de Quimperlé Communauté
(www.quimperle-communaute.bzh),
une copie est consultable à l'accueil de
Quimperlé Communauté aux heures et
jours habituels d'ouverture au public.
Cette délibération est également consul-
table dans les mairies de Arzano, Ban-
iguel, Baye, Clohars-Carnoët, Guilligomarc'h,
Le Trévoux, Locunolé, Moëlan-sur-Mer,
Quimperlé, Rédéne, Riec-sur-Bélon, Saint-Thur-
in, Scaër, Tréméven.
Le dossier modifié de PLU est tenu à la
disposition du public au siège de Quim-
perlé Communauté aux jours et heures
habituels d'ouverture au public, à l'af-
fecture du Finistère et sur le Géoportail
de l'urbanisme :
www.geoportail-urbanisme.gouv.fr.



Déclaration de projet emportant
mise en compatibilité
du PLU de Plouarzel

AVIS
D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2024-06-01 du 3 juin 2024, le
président de la communauté de commu-
nes du Pays d'Iroise (CCPI) a ordonné
l'ouverture d'une enquête publique en
vue de la déclaration de projet n° 1 em-
portant mise en compatibilité du Plan lo-
cal d'urbanisme (PLU) de Plouarzel qui se
déroulera du lundi 24 juin 2024 (9 h 00)
au vendredi 26 juillet 2024 (16 h 30) in-
clus, soit pendant 33 jours consécutifs.
Le dossier de déclaration de projet n° 1
du PLU comprend 2 parties : la justifica-
tion de l'intérêt général du projet permet-
tant d'adapter le PLU et les adaptations
dans différentes pièces du dossier de
PLU en vigueur, pour permettre l'implan-
tation d'une construction communale
abritant notamment une nouvelle média-
thèque et une salle d'animation sur une
zone naturelle Np au PLU en vigueur.
Le dossier d'enquête comprendra une
notice justifiant toutes les adaptations ci-
dessus, des pièces de procédure et
l'avis de l'Autorité environnementale
suite à la réalisation d'une évaluation envi-
ronnementale.
Mme Jeanine Froment, a été désignée en
qualité de commissaire enquêteur par le
tribunal administratif (TA) de Rennes.
Le siège de l'enquête est situé à la mairie
de Plouarzel, place Ker, 29810 Plouarzel.
Les permanences de la commissaire en-
quêteur auront lieu à la mairie de Plouar-
zel et au siège de la CCPI à Lanrivôaré.
Les pièces du dossier ainsi qu'un registre
d'enquête à feuillets non mobiles, cotés
et paraphés par la commissaire enqué-
trice, seront mis à la disposition du public
à la mairie de Plouarzel et au siège de la
CCPI pendant la durée de l'enquête aux
jours et heures habituels d'ouverture :
- mairie de Plouarzel, place Ker,
29810 Plouarzel : lundi 8 h 30 à 12 h 00 et
14 h 30 à 17 h 00, mardi, jeudi, vendredi :
8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 00, mer-
credi, samedi : 8 h 30 à 12 h 00,
- communauté de communes du Pays d'I-
roise, ZA de Kerdrizual, 29290 Lanri-
voaré : lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 h 00
et 14 h 00 à 17 h 00 (vendredi 16 h 30).
Chacun pourra prendre connaissance du
dossier et consigner éventuellement ses
observations, propositions sur le registre
d'enquête en mairie de Plouarzel ou sur
celui situé à la CCPI.
Le public pourra également adresser ses
observations et propositions écrites à la
commissaire enquêteur par :
- courrier postal : CCPI, ZA de Kerdrizual,
29290 Lanrivôaré, en précisant la men-
tion "enquête publique relative à la décla-
ration de projet n° 1 du PLU de Plouarzel"
et "à l'attention de la commissaire enqué-
trice",
- courrier électronique :
enquete-dp1-plouarzel@democratie-
active.fr
- registre dématérialisé :
https://www.democratie-active.fr/
enquete-dp1-plouarzel/
La commissaire enquêteur assurera
4 permanences et recevra le public :
- lundi 24 juin 2024, 9 h 00 à 12 h 00, mai-
rie de Plouarzel,
- mercredi 3 juillet 2024, 13 h 30 à 16 h 30,
siège de la CCPI à Lanrivôaré,
- samedi 20 juillet 2024, 9 h 00 à 12 h 00,
mairie de Plouarzel,
- vendredi 26 juillet 2024, 13 h 30 à
16 h 30, mairie de Plouarzel.
Toute personne peut, sur sa demande et
à ses frais, obtenir communication du
dossier d'enquête publique en s'adres-
sant à la CCPI dès affichage du présent
arrêté ou obtenir des informations auprès
de M. le Président de la CCPI, responsa-
ble du projet d'enquête publique.
Les informations relatives à l'enquête pu-
blique de la déclaration de projet n° 1 du
PLU de Plouarzel peuvent également être
consultées sur les sites internet de la
CCPI : www.pays-iroise.bzh et de Plouar-
zel : www.plouarzel.fr
À l'expiration du délai d'enquête, les 2 re-
gistres d'enquête seront clos et signés
par la commissaire enquêteur qui dis-
pose d'un délai de 8 jours pour rencon-
trer le président ou son représentant et lui
transmettre un PV de synthèse des obser-
vations écrites et orales. Le président
pourra produire ses observations éven-
tuelles sous un délai de 15 jours.
La commissaire enquêteur établira en-
suite un rapport relatant le déroulement
de l'enquête et consignera, dans un do-
cument séparé, ses conclusions moti-
vées, en précisant si elles sont favorables
ou non.
À partir de la clôture de l'enquête, elle
disposera d'un délai de 30 jours pour
transmettre, au président de la CCPI et au
président du TA de Rennes, le dossier ac-
compagné de son rapport dans lequel fi-
gureront ses conclusions motivées.
À l'issue de l'enquête, le public pourra
consulter le rapport et les conclusions
motivées de la commissaire enquêteur
au siège de la CCPI et à la mairie de
Plouarzel aux jours et heures habituels
d'ouverture au public pendant une durée
de 1 an à compter de sa transmission à la
CCPI ainsi que sur leur site internet.
Après l'enquête publique, le projet de dé-
claration de projet n° 1 du PLU de Plouar-
zel éventuellement modifié pour tenir
compte des observations du public, des
avis des personnes publiques associées
qui ont été joints au dossier d'enquête,
ainsi que du rapport et des conclusions
motivées, sera approuvé par délibération
du conseil communautaire.
Le dossier ainsi approuvé sera tenu à la
disposition du public et mention de l'ap-
probation sera faite dans la presse.
La personne responsable de projet, au-
près de laquelle des informations peuvent
être demandées, est le président de la
CCPI.

Bretons en CUISINE
Bretons en CUISINE
C'EST DE SAISON, A VOS BOCAUX !
PURE Beurre
LE GUIDE DU BIEN-MANGER EN BRETAGNE
5€10 / parution
Soit 45,90€ par an
6 numéros + 3 hors-séries
= 9 parutions par an
(dont le hors-série Pur Beurre)
Durée libre, sans engagement.
Gagnez du temps : abo.ouest-france.fr/BECPL
Renvoyez le coupon sans affranchir à :
Service Clients - Libre Réponse 15348
35099 Rennes Cedex 9
02 99 32 66 66 du lundi au vendredi
de 8 h à 18 h (prix d'un appel local)
S2410PBC - Choix 1 - S2410PBC - Choix 2

Oui, je souhaite profiter de cette offre papier
Je souhaite profiter de l'Offre sans engagement à 5,10€
par parution(1) seulement au lieu de 6,68€. Je reçois mes magazines
et mes hors-séries. Paiement par prélèvement automatique
sécurisé sans engagement. C2410PBC - Choix 1
Je préfère souscrire à l'Offre 1 an pour 49,90€ au lieu de 60,10€.
Je reçois : 9 magazines, 3 hors-séries. Paiement par chèque
à l'ordre de Ouest-France Bretons en Cuisine. C2410PBC - Choix 2
Mes coordonnées
Mme M.
Nom
Prénom
Adresse
Code Postal
Ville
Tél. de préférence mobile
Email
Email indispensable pour recevoir chaque mercredi et vendredi le meilleur de Bretons en Cuisine.
Je choisis le paiement par prélèvement, facile et sécurisé
Mme M.
Nom
Prénom
Adresse
Désignation du compte à débiter
N° IBAN
Nom et adresse du créancier
Bretons en Cuisine - Société Ouest-France
10, rue du Breil - 35051 Rennes Cedex 9
N'oubliez pas de signer votre mandat et d'y joindre un relevé d'identité bancaire.
Type de paiement : récurrent
Fait à
Le
Signature obligatoire

La centrale des marchés
Trouvez
gratuitement
le bon marché public
près de chez vous !
lacentraledes
marchés.com